

PROCÈS-VERBAL
Séance extraordinaire
22 juin mai 2022 à 18 h 15

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance extraordinaire ce 22^e jour du mois de juin 2022, à 18 h 15**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, François Gauthier, en l'absence motivée de la Mairesse, Myriam Cabana et en l'absence non motivée de Stéphane Drouin, siège #2 et les Conseillers suivants:

Guy Whissell, siège #1
Maryse Cloutier, siège #4

Johanne Larocque, siège #3
Andrée-Anne Bock, siège #6

Assiste également à la séance, la Directrice générale et Greffière-trésorière, Chantal Delisle, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

Le Maire suppléant soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture et ces derniers acceptent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'Ordre du jour

3. Conseil

3.1 Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement par intérim
– Dave Sylvestre

3.2 Embauche d'une inspectrice en urbanisme et en environnement à temps partiel – Fanta Diakité

4. Nomination des membres du C.C.U. et dissolution de l'actuel C.C.U.

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de l'assemblée

2022-06-22#01ex

Il est proposé par Maryse Cloutier,
Appuyé par Guy Whissell

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 18 h 25;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2. Adoption de l'Ordre du jour

2022-06-22#02ex

Il est proposé par Johanne Larocque,
Appuyé par Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que l'Ordre du jour soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. Conseil

3.1 Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement par intérim – Dave Sylvestre

2022-06-22#03ex

CONSIDÉRANT que l'inspectrice en urbanisme et en environnement par intérim, Fanta Diakité, a accepté un poste à temps plein à Chelsea;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un autre inspecteur;

CONSIDÉRANT que Dave Sylvestre, urbaniste, a offert de travailler à la Municipalité entre 20 et 25 heures par semaine, une partie en présentiel et une autre, en télétravail;

*Il est proposé par Maryse Cloutier,
Appuyé par Johanne Larocque*

ET RÉSOLU que le Conseil accepte d'embaucher Dave Sylvestre, à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement par intérim, tel que susmentionné, avec tous les pouvoirs reliés à sa fonction, notamment ceux d'émettre des permis, des avis d'infraction, de nous représenter à la Cour, etc., et ce, aux conditions dont les élus se déclarent satisfaits, avec une période de six mois à compter des présentes, laquelle viendra à échéance, le 22 décembre 2022;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3.2 Embauche d'une inspectrice en urbanisme et en environnement à temps partiel – Fanta Diakité

2022-06-22#04ex

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2022-05-11#03ex, Fanta Diakité avait été embauchée à titre d'inspectrice en urbanisme et en environnement par intérim;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2022-06-07#06, le Conseil acceptait d'augmenter le salaire de Fanta Diakité et qu'il y a lieu d'abroger cette résolution;

CONSIDÉRANT que Fanta Diakité a accepté un poste à temps plein à la municipalité de Chelsea;

CONSIDÉRANT qu'elle est prête à faire quelques heures par semaine à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix;

*Il est proposé par Guy Whissell,
Appuyé par Johanne Larocque*

ET RÉSOLU que le Conseil abroge la résolution 2022-06-07#06 et embauche Fanta Diakité à titre d'inspectrice en urbanisme et en environnement à temps partiel, avec tous les pouvoirs reliés à sa fonction, notamment ceux d'émettre des permis, des avis d'infraction, de nous représenter à la Cour, etc., et ce, aux conditions dont les élus se déclarent satisfaits, avec une période de six mois depuis son embauche, laquelle viendra à échéance le 11 novembre 2022;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et dissolution de l'actuel C.C.U.

2022-06-22#05EX

CONSIDÉRANT que le Règlement 1018 constituant le Comité consultatif d'urbanisme a été adopté le 7 septembre 2021, aux termes de la résolution numéro 2021-09-07#17;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de dissoudre le C.C.U. en fonction car en vertu de la Loi, le C.C.U. est nommé pour une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT qu'aux termes dudit Règlement 1018, le C.C.U. est composé de deux membres nommés par le Conseil parmi les contribuables résidents de la Municipalité, auxquels s'ajoute un membre du Conseil municipal nommé à cette fin;

CONSIDÉRANT que messieurs Claude Pilon et Jean-Paul Rouleau ont manifesté leur intention de faire partie du C.C.U., ainsi que l'élu au siège numéro 1, Guy Whissell;

*Il est proposé par Maryse Cloutier,
Appuyé par Andrée-Anne Bock*

ET RÉSOLU que le Conseil dissolve le C.C.U. existant, et nomme les trois membres ci-dessus pour composer le nouveau C.C.U., et ce, pour une période de deux ans, à compter des présentes;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Période de questions

Il n'y a eu aucune personne du public, donc aucune question.

Certificat de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je soussignée, Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

*(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale et Greffière-trésorière*

6. Levée de l'assemblée

2022-06-22#06ex

*Il est proposé par Andrée-Anne Bock,
Appuyé par Maryse Cloutier*

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 18 h 29;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

*(Signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, Mairesse*

*(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle, Directrice générale et
Greffière-trésorière*

*(Signé) François Gauthier
François Gauthier, Maire suppléant*

I.

II. COPIE CONFORME